



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00574710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 46 - Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention Ville-Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Délibération n° 2019/005747

**Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)
Convention Ville-Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	05/06/2019	Favorable unanime

I. Le programme PRO INNO 08 : une valorisation bonifiée des CEE pour le territoire du Grand Besançon, lauréat TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

Dans le cadre de ce programme, le Grand Besançon peut déposer jusqu'à 400 GWh cumac de CEE à un taux bonifié pour son territoire (période février 2017 - 31/12/2018). Une répartition du volume a été, au préalable, convenue par les collectivités : un tiers pour le patrimoine de la Ville de Besançon, un tiers pour les communes du Grand Besançon et un tiers pour le Grand Besançon, soit 133,3 GWh cumac par partie.

La valorisation des travaux d'économies d'énergie est encore possible, sur la base des dépenses facturées jusqu'au 31/12/2018.

II. Une ventilation supplémentaire dédiée à la Ville de Besançon

La Ville a déjà déposé des dossiers à hauteur de 123,7 GWh cumac. La CAGB et les autres communes n'ont pas utilisé complètement leur quota. Il est ainsi encore possible de déposer des dossiers complémentaires jusqu'à épuisement de l'enveloppe du territoire.

Ce dépassement ne se faisant pas au détriment des 2 autres parties, et afin d'éviter de perdre cette ressource financière pour le territoire, il est ainsi proposé d'autoriser cette démarche dans le cadre d'une convention établie entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon en contrepartie du reversement de 50 % du produit de la vente des CEE TEPCV ainsi valorisés au Grand Besançon. Ce montant sera reversé directement par l'acheteur lors de vente comme pour les autres communes.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de partenariat à intervenir entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Mme PRESSE et M. FOUSSERET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD
Danielle DARD.